L'aquilon
Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest
Envoi de publication — enregistrement nº10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 34 numéro 29, 02 aout 2019

Ancré dans le territoire



Pour célébrer le 35e anniversaire de la Convention définitive des Inuvialuits, des activités prennent place au parc Somba K'e de Yellowknife, dont la présentation de jeux inuits, comme l'équilibre sur une main. Démontrant force et équilibre, l'athlète repose sur les doigts d'une seule main et touche le pompon. (Crédit photo : Maxence Jaillet)

Admission à l'école francophone

Le GTNO demande des précisions à la Cour

Le gouvernement territorial interjette appel de la décision du juge Rouleau, mais révisera trois de ses refus d'admission à l'ÉASC.

Denis Lord

Dans une démarche qui peut sembler contradictoire, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) interjette appel de la décision du juge Paul Rouleau concernant les critères d'admission d'un non-ayant droit à l'école francophone tout en acceptant simultanément de revoir son refus d'admettre ce dernier et deux autres enfants à l'école Allain St-Cyr.

La décision du gouvernement a été rendue publique le 26 juillet.

Par voie de communiqué, le GTNO fait savoir « qu'il est important de confirmer et de clarifier le niveau de pouvoir discrétionnaire approprié ».

« En déposant cet appel, nous espérons obtenir des éclaircissements supplémentaires sur les exigences à l'égard du gouvernement lorsqu'il examine des exceptions aux critères d'admission aux écoles francophones », affirme le ministre de la Justice et procureur général des TNO, Louis Sebert, cité dans le communiqué.

Le GTNO affirme qu'il réservera ses commentaires puisque l'affaire est devant les tribunaux. Le bureau de la ministre de l'Éducation de la Culture et de la Formation, Caroline Cochrane, a, en outre, décliné l'invitation de *L'Aquilon* de commenter la révision de l'admission des deux cas qui ne font pas l'objet d'une contestation judiciaire.

Réaction de la CSFTNO

Le président de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO), Simon Cloutier, n'avait pas d'explication à donner concernant cette double démarche du GTNO.

« Je ne sais pas quelles sont leurs motivations exactes, dit-il. Nous n'avons pas eu plus d'information ni de communications orales avec eux. »

En acceptant de réviser son refus d'accepter l'élève W.B. à l'école Allain St-Cyr, analyse M. Cloutier, le gouvernement se protège dans le cas où la Cour d'appel lui donnerait tort et qu'il devrait faire respecter le jugement de première instance un an et demi plus tard.

« Le gouvernement aurait pu demander un sursis [du jugement initial], mais il ne l'a pas fait, observe l'avocat de la CSFTNO et de W.B., Me Francis Poulin. Le jugement s'applique donc, jusqu'à ce que la Cour d'appel tranche. »

Selon l'avocat, le GTNO a agi avec célérité parce que plusieurs parents attendent le verdict pour savoir à quelle école inscrire leur enfant.

Révision

Dans la même foulée, la ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation s'est effectivement engagée à revoir deux refus de non-ayants droit, des décisions prises au printemps dernier.

« Elle a ouvert la porte en disant qu'elle permet aux familles de fournir plus de pièces justificatives et qu'elle était prête à revoir ces demandes en tenant compte de l'article 23. »

M. Cloutier n'a pas voulu détailler ces cas, qualifiant simplement les familles de « francophiles ».

« Chaque cas est unique, mais ils ont certaines similitudes avec W.B, dit-il. Ces personnes ont montré un attachement particulier à la francophonie. Elles ont fait un effort pour s'intégrer. »

Cet attachement et ces efforts pourront être documentés, ce qui n'était pas le cas avant la décision du juge Paul Rouleau. La documentation ne pouvait qu'étayer dans quelle catégorie de non-ayants droit admissibles se trouvait l'élève. Ces catégories sont établies par une directive ministérielle.

Selon Me Francis Poulin, si la révision de la ministre Cochrane est favorable à l'admission d'un ou de plusieurs des élèves, mais que la Cour d'appel statue que le juge Rouleau a erré, les élèves devraient tout de même demeurer à l'école francophone.

#Article23
Suite en page 3

Faune
Comment freiner la progression du sanglier?
Page 7





La semaine prochaine *L'Aquilon* fait relache
De retour le 16 aout

Éditorial

Maxence Jaillet

L'autre Saga

Le 29 octobre 2015, la Cour suprême du Canada fermait la porte aux revendications de gestion des admissions par la Commission scolaire francophone des TNO (CSFTNO) alors qu'elle décidait de ne pas entendre deux causes opposant le gouvernement ténois à la CSFTNO et à l'Association des parents ayants droit de Yellowknife.

Avec cette question laissée de côté, il est normal que des faux pas se soient imposés durant les dernières années.

Il ne sera pas étonnant de voir le dossier de l'admission cogner de nouveau à la porte du plus haut tribunal canadien, maintenant que cette nouvelle dispute entre la CSFTNO et le GTNO escalade les paliers juridiques.

Avec cet historique, et sans que la gestion des admissions ne revienne à la CSFTNO, il est légitime que la Commission et le gouvernement sachent sur quel pied danser concernant l'admission des non-ayants droit. On peut imaginer une danse harmonieuse en couple ou une danse de confrontation hip-hop.

Alors que le tournant des élections territoriales est proche, la gestion des admissions des écoles francophones ne sera pas un enjeu électoral, mais cela veut dire que la ou le prochain ministre aura un jugement de Cour d'appel sur lequel appuyer ses décisions discrétionnaires.

Et cette décision pourrait finalement donner le tempo aux prestations de ces deux intervenants, qui, qu'ils le veuillent ou non, sont partenaires pour assurer l'éducation en français aux TNO.



www.aquilon.nt.ca
direction.aquilon@northwestel.net
C.P. 456, Yellowknife,
NT, X1A 2N4
(867) 766 - 5172

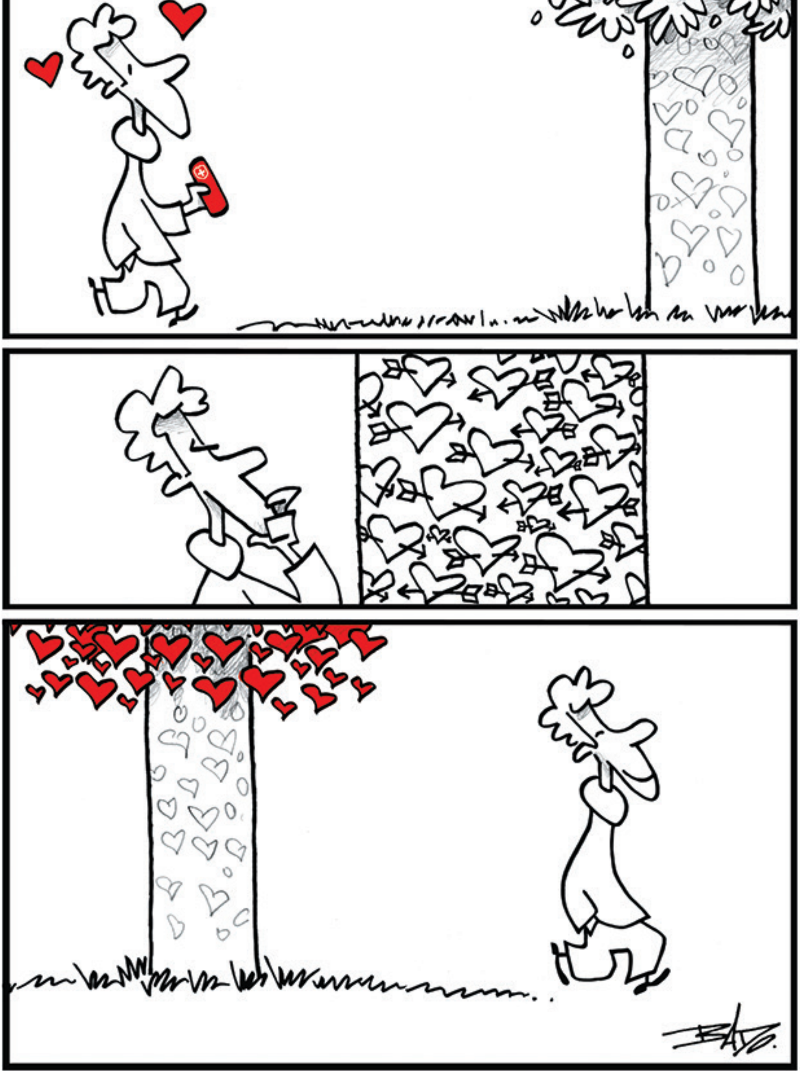
Directeur et rédacteur en chef : Maxence Jaillet
Journalistes : Denis Lord, Nicolas Servel
Correction : Anne-Dominique Roy
Mise en page : Batiste Foisy

Journal hebdomadaire publié le vendredi depuis 1986, *L'Aquilon* est la propriété des Éditions franco-ténoises/*L'Aquilon* subventionnées par Patrimoine canadien. Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur·e et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur·e. La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre de l'Association de la presse francophone (APF) et applique la graphie rectifiée. N° ISSN 0834-1443

nouvelle orthographe

APF Association de la presse francophone | FIER MEMBRE

Abonnement annuel Version papier 35 $
Abonnement annuel Version PDF 30 $
Représentation commerciale nationale :
Lignes Agates Marketing 1-866-411-7486



LA COLONNE

Incendies

En date du 31 juillet, le plus gros incendie des TNO, le feu EV-005, se trouve dans la région du Beaufort-Delta. Ce feu de forêt brule le long du fleuve Mackenzie à environ 90 km à l'est de Tsiigehtchic. Il couvre environ 45 530 hectares. Des équipes de lutte contre les feux de forêt continuent de surveiller la situation pour les biens à protéger. Aucun danger immédiat ne menace la collectivité de Tsiigehtchic.

Formation maritime

Le Conseil régional inuvialuit a reçu la somme de 300 000 $ du Programme de partenariat et de mobilisation des collectivités autochtones et locales en 2019 pour engager un coordonnateur de projet maritime et un atelier sur la législation en matière de transport maritime dans la région désignée des Inuvialuits. Cette somme est versée dans le cadre du Plan de protection des océans.

Claim dans le Beaufort

Les personnes qui souhaitent jalonner un claim dans le Beaufort doivent s'inscrire au cours Introduction à la prospection avant le 12 aout. Le cours de deux jours sera donné les 28 et 29 aout. Pour 50 $, vous pouvez apprendre à prospecter votre claim, et obtenir votre permis de prospecteur et des outils. Les diners sont également compris. Le premier jour, le cours aborde des sujets comme la façon de prospecter, le jalonnement d'un claim, les règlements d'évaluation, la géologie de base. Le deuxième jour, les étudiants exploreront le terrain local, assisteront à une démonstration de jalonnement de claim et découvriront une approche pratique de la prospection.

Incident à Hay River

Un véhicule douteux a été vu sur le stationnement de l'école Boréale le 29 juillet; une personne à bord du véhicule prenait des photos des enfants avec un gros appareil photo. Le véhicule en question est de marque Nissan noire, immatriculé en Alberta BWN-9390. La GRC continue de patrouiller dans Hay River pour retrouver ce véhicule et parler au conducteur. Si vous apercevez ce véhicule, contactez la GRC au 874-1111.

Bison des bois

La Conférence des autorités de gestion des Territoires du Nord-Ouest (TNO) vient de rendre public son programme de rétablissement du bison des bois aux TNO. Les buts du programme sont de rétablir les populations de bisons des bois sauvages, génétiquement diversifiés et en bonne santé, dans toutes les régions des TNO, et ce à des niveaux suffisants pour permettre à tous les Ténois de chasser ces animaux. Les approches de gestion sont axées sur la rédaction et la mise en œuvre de plans de gestion spécifiques pour les hardes des basses terres du Mackenzie, de la Nahanni et de la rivière des Esclaves. Le Programme a également pour objectif la gestion des risques de transmission et des impacts négatifs de maladies, la surveillance et la gestion de la perte et de la dégradation de l'habitat du bison, et la participation à la gestion collaborative des populations de bisons des bois.

Chambre à louer

À louer, chambre des maîtres meublée avec salle de bain complète dans une maison de ville non-fumeurs avec 1 chat à Gold City Court (Yellowknife). Près de l'hôpital, des restaurants et magasins. Plein accès à la cuisine, à la laverie et au rez-de-chaussée. 925 $ par mois incluant câble et réseau wifi. Stationnement limité. Doit être en situation d'emploi. Disponible à compter du 1er septembre. Appeler ou texter Jacques, 819-578-4433.

Enseignement des langues

Mentors tłı̨chǫs pour le Collège nordique francophone

C'est un beau projet, à la fois interculturel et intergénérationnel, estime la directrice du collège, Josée Clermont.

Denis Lord

Cet automne, le Collège nordique francophone (CNF) enrichira son cours de langue tłı̨chǫ grâce à la participation d'ainés jouant le rôle de mentors auprès des élèves.

Cette formule est rendue possible grâce au programme fédéral Nouveaux Horizons pour les ainés, qui verse 24 500 $ au CNF.

Pour ce projet, le CNF s'associe à la résidence pour personnes âgées Avens Manor.

Au moment d'écrire ces lignes, l'identité et le nombre des ainés tłı̨chǫs qui participeront au programme, ainsi que la nature précise de leur collaboration demeurent à définir.

Mais le CNF cherche à embaucher un nombre élevé d'ainés, qui viendront enrichir l'enseignement du professeur de langue par des activités avec les étudiants comme la pêche ou l'artisanat, permettant ainsi un ancrage plus profond dans la culture et les traditions autochtones.

Après deux sessions, explique la directrice générale du Collège nordique francophone, Josée Clermont, l'institution présentera un évènement public ouvert à la communauté où les participants pourront partager leur expérience.

« C'est un beau projet, à la fois interculturel et intergénérationnel, considère Mme Clermont, qui assure que les ainés seront payés. Ça permet d'appuyer l'inclusion des ainés et c'est valorisant pour eux. Nous espérons que des relations vont se développer à travers ça. »

La directrice générale est d'avis que le mentorat est une façon de revitaliser une langue et une manière de participer à la réconciliation avec les peuples autochtones.



La directrice générale du Collège nordique francophone, Josée Clermont est heureuse du nouveau programme de mentorat en langue tlicho, à la fois interculturel et intergénérationnel. Offert par l'institution depuis trois ans, le programme de langue tlicho du Collège rencontre un vif succès. (Crédit photo : Denis Lord)

Profil

La langue tłı̨chǫ est enseignée au CNF depuis trois ans. « C'est un cours demandé, toujours plein », observe Mme Clermont.

À l'origine, explique-t-elle, il a été créé à la demande de francophones, mais il est aujourd'hui fréquenté par un groupe linguistiquement diversifié; on y trouve même quelques Tłı̨chǫs.

« Il y a beaucoup de jeunes professionnels, note Mme Clermont, des travailleurs de l'industrie minière ». Elle ajoute que plusieurs personnes suivent le cours pour mieux s'intégrer à la culture.

Le CNF offrira également cet automne un nouveau programme de formation linguistique en anglais pour les nouveaux arrivants dont le français est la première langue officielle.

Après une évaluation approfondie de leurs compétences linguistiques, les élèves auront accès à des cours correspondant à leur niveau de maitrise de la langue.

En fonction de la demande, le CNF offrira aussi des cours d'anglais adaptés à différents corps professionnels : champ lexical spécifique, etc.

À ce programme s'ajoutera une activité de réseautage intitulée 30 minutes inspirantes, où un nouvel arrivant, en anglais, parlera de son parcours devant une classe pour l'inspirer et contribuer à son intégration au sein de sa nouvelle communauté.

#Article23

suite de la une

Un appel prévisible

La décision de faire appel de la décision du juge Rouleau était prévisible, avance M. Cloutier, la qualifiant néanmoins de décevante. Par contre, il considère qu'en réexaminant ses trois refus, le GTNO démontre « une certaine preuve d'ouverture ».

Simon Cloutier déplore que l'élève W.B. ait perdu une année d'éducation en français.

« C'est spécial [que la ministre Caroline Cochrane] se donne beaucoup de mal à refuser l'accès à l'éducation en français à un petit nombre — on ne parle pas d'une dizaine de personnes par année — et qu'elle soit ministre de la francophonie ténoise », souligne Simon Cloutier.

Chronologie

La CSFTNO a poursuivi le GTNO pour avoir refusé d'admettre à l'école de Yellowknife Allain St-Cyr un élève non-ayant droit, désigné par les initiales W.B. L'audience a eu lieu le 26 mai en Cour supérieure des TNO, devant le juge Paul Rouleau.

Un ayant droit est une personne dont l'accès à l'éducation dans une des deux langues officielles est garanti en fonction de critères définis par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La directive ministérielle sur les admissions définit trois catégories de non-ayants droit pouvant être admis à l'éducation en français.

La CSFTNO, A.B., un parent de W.B. et leur avocat, Francis Poulin, avançaient que l'enfant entrait dans la troisième catégorie de non-ayants droit admissibles à l'éducation en français de la Directive ministérielle, soit celle des nouveaux arrivants allophones.

Ils plaidaient simultanément que Mme Cochrane n'avait pas correctement utilisé son pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire sa prérogative de faire admettre un élève selon d'autres critères.

Le 2 juillet dernier, le juge Paul Rouleau ordonnait à la ministre de réexaminer sa décision et de fonder son pouvoir discrétionnaire sur le caractère réparateur de l'article 23 et sur son objectif de contribuer à l'épanouissement des communautés de langues officielles.

Perspective nationale

L'admission de non-ayants droit à l'éducation en français varie d'une province et d'un territoire à l'autre dans l'Ouest canadien. Seule la Colombie-Britannique est plus restrictive que les TNO.

Un des enjeux du futur jugement est d'affirmer ou d'infirmer la dimension collective de l'article 23, analyse Me Francis Poulin. Au Canada, plusieurs décisions de Cour ont établi que celui-ci dépassait les droits individuels d'un ayant droit.

Si la Cour d'appel territoriale confirme cette dimension collective, le jugement influencera d'autres affaires judiciaires similaires ailleurs au Canada, où on voudrait contribuer à la vitalité d'une communauté francophone minoritaire par l'intégration scolaire de non-ayants droit. Mais il faudrait alors évaluer la situation de la francophonie spécifique à ces provinces et territoires.



Le 28 juillet avait lieu au parc de la rivière Yellowknife la course de canards Bon départ, un évènement de collecte de fonds pour organiser des activités sportives pour les jeunes. Après la course, il faut ramasser tous les canards. (Crédit photo : Stanley Yee)

Organisation communautaire

La FFT lancera un service justice cet automne

Le nouvel employé collaborera aussi au Réseau TNO Santé.

Denis Lord

Pour la première fois de son existence, la Fédération franco-ténoise (FFT) aura, à compter de cet automne, une section justice.

La FFT a reçu des frais de fonctionnement de 40 000 $ de Justice Canada, renouvelable pour une autre année, pour engager une personne qui s'occupera du dossier de la justice en français. Plus tard, du financement supplémentaire sera demandé.

Les Territoires du Nord-Ouest étaient jusqu'ici, parmi les provinces et territoires, les seuls à ne pas bénéficier du programme Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

« [La FFT] va mettre en place un nouveau service, c'est un travail de fondation », explique Audrey Fournier, coordonnatrice du Réseau TNO Santé en français. « Il faut comprendre les besoins, identifier les intervenants, les trous dans le système. »

La personne devra donc faire une étude de besoin, du réseautage et, ensuite, un plan d'action.

Un comité consultatif sera créé pour aider le nouvel employé, qui travaillera la moitié du temps dans le domaine de la santé, auprès de Mme Fournier, dans des tâches qui ne sont pas déterminées pour l'instant.

« Ça fait longtemps qu'on voulait des fonds supplémentaires pour engager plus de ressources humaines en santé », dit Mme Fournier.

Le domaine de la justice

Dans le document « Vérification des communications et des services en français » rendu public par le GTNO en février 2018, la firme Grant Thornton fait état de son évaluation de quatre bureaux gouvernementaux du ministère de la Justice en regard de la prestation de services, de l'offre active, de la signalisation et des documents d'informations destinés au public.

Le ministère de la Justice a reçu une note parfaite pour la prestation de services sur place, au téléphone, dans les courriels, et dans la signalisation des tableaux. Les résultats étaient excellents pour ce qui est de la disponibilité en français des documents d'informations. Les consultants étaient plus mitigés sur le plan de l'offre active. Il a, en outre, été relevé que le panneau extérieur du palais de justice de Yellowknife est unilingue anglais et ne respecte pas les normes de signalisation extérieure.

Le français est très présent dans les sites Web des tribunaux des TNO et du ministère de la Justice.

La FFT a fait sa propre évaluation de 35 points de services gouvernementaux en 2017, dont ceux de la Justice. Son évaluation globale aurait été beaucoup moins positive que celle de la firme Grant Thornton.

Cependant, la FFT n'a pas dévoilé ce rapport, prétextant qu'il ne représente plus la réalité.

Une autre évaluation informelle organisée par la FFT est entre les mains du Secrétariat aux affaires francophones.



La coordonnatrice de Réseau TNO Santé, Audrey Fournier, aura de l'aide à mi-temps. Le futur employé de la FFT œuvrera aussi dans le créneau de la justice en français. (Crédit photo : Denis Lord)

Modifications à la *Loi sur la faune*

Encore des enjeux à régler

Une formation sera bientôt exigée aux nouveaux chasseurs.



La petite chauvesouris brune fait partie de la Liste des espèces en péril des Territoires du Nord-Ouest. Depuis l'entrée en vigueur de la Deuxième phase de modifications des règlements liés à la *Loi sur la faune, il est interdit de détruire intentionnellement ses dortoirs. (Crédit photo : Cori Lausen)*

Denis Lord

Malgré les consultations et les efforts déployés, la *Deuxième phase de modification des règlements liés à la* Loi sur la faune, entrée en vigueur le 1er juillet dernier, n'inclut pas de règlementation sur les cours de chasse et sur l'emploi de drones.

Une formation de chasseur devrait être obligatoire vers le début de 2020 pour ceux qui n'ont jamais détenu de permis de chasse.

D'autres catégories de personnes qui devront compléter une formation pour se procurer un permis de chasse comprennent : ceux qui ont commis des infractions à la *Loi sur la faune*, ceux qui ne peuvent prouver qu'ils ont eu un permis de chasse dans les cinq dernières années, ou ceux n'ont pas suivi de cours dans un autre territoire ou province.

Les personnes détenant actuellement un permis de chasse ou détentrices de droits autochtones de chasse aux TNO seront exemptées de la démarche.

« La formation comprendra le respect du territoire et de la faune, l'éthique de la chasse et la sécurité. On ne verra pas simplement comment chasser et dépecer un animal », précise le gestionnaire en conservation de la biodiversité du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN), Robert Gau.

Plus tard, le trappage pourrait faire partie de la formation, s'il y a des demandes.

La mise en place de la formation a été retardée par la volonté du MERN d'offrir le cours dans des délais raisonnables, partout aux TNO et à plusieurs endroits en même temps.

« On veut s'assurer qu'il y a plus de formateurs et que le cours est disponible en ligne », indique Robert Gau.

M. Gau ajoute que les 33 collectivités ténoises ont presque toutes manifesté le désir d'une formation offerte dans les écoles. Le gouvernement tâchera donc de mettre en place un tel programme.

Drones

Aucun consensus n'a été dégagé quant à l'utilisation des drones pour la chasse.

Le MERN proposait que leur usage pour la chasse soit interdit pour tous les Ténois, hormis pour les détenteurs de droits autochtones.

Selon le document *Deuxième phase de modification des règlements liés à la* Loi sur la faune - *ce que nous avons entendu*, la plupart des personnes et organismes consultés, dont l'Office des ressources renouvelables Wek'èezhìi, la Nation métisse des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation Ká tł'odeeche, se sont opposés à cette exemption.

Cependant, quelques gouvernements autochtones ont exprimé qu'une interdiction de l'utilisation de drones brimerait les droits autochtones.

C'est le cas du Comité consultatif de la gestion de la faune du Conseil de chasse inuvialuit et du gouvernement tlicho. Dans ce dernier cas cependant, des individus ont publiquement adopté une position inverse à leur gouvernement.

« Nous nous sommes engagés à travailler avec nos cogestionnaires et avec les gouvernements autochtones dans une autre ronde de consultation pour inclure les titulaires de droits dans l'interdiction d'utilisation des drones pour la chasse », explique Robert Gau.

La nouvelle consultation devrait commencer après les élections et le MERN souhaite avoir une nouvelle politique en place le plus tôt possible, au début de 2020.

« La formation comprendra le respect du territoire et de la faune, l'éthique de la chasse et la sécurité. On ne verra pas simplement comment chasser et dépecer un animal » - Robert Gau

Autres règlements

Les nouveaux règlements modifiés concernent essentiellement la préservation d'espèces locales, notamment par la mise en place de mesure pour empêcher la propagation de maladies

Les chasseurs qui tuent un cerf mulet ou de Virginie à plus de 100 km de la frontière des TNO doivent soumettre l'animal à des analyses de dépistage de la maladie débilitante chronique des cervidés avant de ramener quoi que ce soit, hormis la viande désossée aux TNO.

Il est désormais interdit d'élever des lamas, des alpagas, des chèvres ou des moutons à l'ouest des monts Mackenzie parce qu'ils pourraient transmettre aux mouflons une maladie respiratoire causant la pneumonie et provoquant un haut taux de mortalité.

Dans le même ordre d'idée, un permis est maintenant nécessaire pour élever des moutons dans la région de gestion du bison des bois.

La liste complète des règlements modifiés est disponible sur le site du ministère de l'Environnement.



Espèce envahissante

L'abattage des sangliers, une fausse bonne idée ?

Permettre l'abattage libre ne peut qu'aider l'espèce à croitre davantage, selon le spécialiste Ryan Brook.

Denis Lord

Selon le chercheur principal du groupe de recherche Wild pigs in Canada, le docteur Ryan Brook, les Territoires du Nord-Ouest démontrent une attitude proactive en déterminant des moyens de lutte contre les sangliers, mais la stratégie préconisée par le territoire ne peut que contribuer à la propagation de cette espèce considérée invasive.

Depuis l'entrée en vigueur le 1er juillet de la *Deuxième phase de modification des règlements liés à la* Loi sur la faune, tous les sangliers en liberté sont déclarés animaux nuisibles aux TNO et peuvent être abattus sans permis de chasse.

Ce règlement fait suite à la propagation des sangliers dans les provinces de l'Ouest, où ils détruisent des habitats naturels et des cultures.

Selon le gestionnaire en conservation de la biodiversité du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN), Robert Gau, on retrouverait actuellement des sangliers à environ 250 kilomètres au sud de la frontière des TNO, en Alberta.

Le MERN est en contact avec ses homologues de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui traquent ces animaux.

« Si vous souhaitez que le sanglier prolifère, la meilleure chose que vous vous puissiez faire est de créer une saison de chasse ouverte comme viennent de faire les TNO, insiste Ryan Brook, professeur associé à l'Université de Saskatchewan. [...] Dans les Prairies, les sangliers se sont échappés des fermes, mais ce qui les a vraiment aidés à s'implanter, c'est la chasse sportive. La chasse en tue quelques-uns, mais presque jamais tous, et ceux qui survivent deviennent très durs à attraper, ils se cachent et deviennent beaucoup, beaucoup plus méfiants des gens. »

Le spécialiste ajoute que les sangliers, même si c'est peu commun, peuvent charger des chasseurs, ce qui rend la chasse périlleuse, surtout pour un chasseur amateur.

Pour les éliminer, M. Brook préconise l'utilisation de groupes de chasseurs experts, d'un hélicoptère et d'un piège. Le chercheur précise qu'il faut éliminer l'entièreté des hardes.

Une première étape

Le MERN a été en contact avec Wild pigs in Canada et le restera, affirme Robert Gau.

« Le docteur Brook et son équipe sont des experts de premier plan », précise-t-il.

M. Gau concède qu'ouvrir la chasse aux sangliers n'est « peut-être pas la meilleure chose », mais qu'il s'agit d'un geste proactif permettant aux chasseurs ténois, plus présents dans les bois que les fonctionnaires de la faune, d'éliminer d'éventuels ongulés.

Éventuellement, les TNO pourraient éliminer cette mesure, comme l'ont fait des provinces canadiennes.

M. Gau considère qu'un des meilleurs outils de lutte contre l'invasion porcine, que les TNO pourraient éventuellement adopter, est un collier GPS, appelé « collier de Judas ».

Une fois posé sur un sanglier, il permet aux chasseurs de repérer les hardes. Ceux-ci tentent alors d'éradiquer la harde en laissant en vie le sanglier au collier, qui rejoindra alors une nouvelle harde, qui sera à nouveau traquée.



Les sangliers mâles peuvent atteindre 300 kilos. Celui-ci a été photographié en Saskatchewan, où leur population serait la plus nombreuse au Canada. (Courtoisie Wild Pigs Canada)

Arrivée aux TNO

Ryan Brook juge que le risque que les sangliers atteignent les TNO par eux-mêmes est assez faible, parce qu'ils se retrouvent presque toujours dans des terres agricoles qui les nourrissent.

Cependant, il souligne qu'avec leurs longues pattes pour marcher dans la neige et leur épaisse fourrure, ils sont très bien adaptés au froid.

De surcroit, l'extension de l'aire de distribution des sangliers, dont certains sont originaires de Sibérie, est de 80 000 kilomètres par année.

« Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas survivre au moins dans la partie sud des TNO », dit Ryan Brook.

Les sangliers peuvent endommager les milieux humides (20 % des TNO) car ils creusent et arrachent le sol pour s'emparer de racines. Ils se vautrent et défèquent dans les milieux humides, propageant la bactérie E. coli et la salmonelle.

Charognards et prédateurs, les sangliers se nourrissent d'à peu près n'importe quoi, souligne le chercheur principal de Wild pigs in Canada : œufs, grenouilles, oiseaux, canetons, etc.

« Tout ce qui est plus petit qu'un orignal est une proie potentielle », résume Ryan Brook.

« Ça ne me surprendrait du tout qu'ils viennent aux TNO et soient capables de s'y installer, dit Robert Gau, particulièrement dans le Sud, par exemple dans les régions de Fort Liard et de Fort Smith. »

Ailleurs dans la presse francophone

Patrimoine Ottawa prépare sa poursuite

Patrimoine Ottawa se prépare à se rendre devant les tribunaux pour empêcher la construction d'une annexe du Château Laurier au design controversé.



Le Château Laurier à Ottawa. (Crédit photo : Patrick Woodbury)

Julien Paquette
(**Le Droit**)

Une campagne de financement participatif a été mise en ligne sur le site Web gofundme.com par Patrimoine Ottawa. L'organisme demande l'aide du public pour aider l'organisation « à entreprendre une contestation judiciaire pour protéger l'intégrité de ce symbole important d'Ottawa et du Canada ».

Le porte-parole de Patrimoine Ottawa, Robert Moreau, confirme que l'objectif est de contester l'octroi par le conseil municipal d'Ottawa d'un permis en matière de patrimoine à Larco Investments — firme propriétaire du Château Laurier.

Patrimoine Ottawa et le groupe Les Amis du Château Laurier avaient retenu les services d'un conseiller juridique au début du mois de juillet. À ce moment, une lettre pour détailler des failles perçues dans le processus d'octroi du permis en matière de patrimoine par la Ville d'Ottawa a été envoyée au maire.

L'avocat de Patrimoine Ottawa soulignait notamment que la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires pour déterminer les critères d'acceptabilité des plans de l'annexe soumis par Larco Investments n'a pas été réalisée en suivant les règles de la municipalité. Leurs décisions seraient invalides, arguait le juriste Michael S. Polowin.

M. Moreau n'a pas voulu confirmer si ces arguments seraient inclus dans l'éventuelle contestation de la décision du conseil municipal, ne souhaitant pas dévoiler trop rapidement sa stratégie devant la Cour supérieure de l'Ontario.

Dans un communiqué, Patrimoine Ottawa confirme avoir embauché Me Polowin et, à titre de coavocat, Marc Denhez pour conseiller l'organisme de défense du patrimoine quant aux « options juridiques à envisager selon l'avenir qui se dessine pour le Château Laurier ».

Robert Moreau indique que la contestation juridique devrait être déposée avant le dépôt d'une demande de dérogation mineure nécessaire à la construction de l'annexe par Larco Investments qui devrait avoir lieu en septembre.

En parallèle, des démarches devant les tribunaux, le porte-parole de Patrimoine Ottawa annonce que l'organisme entend se faire entendre devant le comité de dérogation de la Ville d'Ottawa. Les membres du public qui souhaitent empêcher la construction de l'annexe du Château Laurier pourraient, par exemple, être invités à envoyer des lettres aux membres de ce comité pour les inviter à refuser la demande de dérogation mineure.

Ailleurs dans la presse francophone

Les femmes mi'kmaq au cœur d'une exposition à Charlottetown

Jusqu'au 18 aout, la photographe mi'kmaq Patricia Bourque occupe la galerie de la Guild de Charlottetown avec l'exposition « Beyond the Regalia ». Les photographies mettent en valeur des femmes du territoire traditionnel mi'kma'ki.

Pénélope Leblanc
*(*La Voix acadienne*)*

Qu'elles soient jeunes ou mures, ces femmes mi'kmaq ont toutes une histoire à raconter, explique Patricia Bourque. À côté de chaque œuvre, l'artiste a donc glissé un petit mot de mise en contexte. Beaucoup des femmes photographiées sont des modèles dans leur communauté et gagnent à être connues. « Changer les mentalités, ça passe par l'éducation et par la reconnaissance », précise Patricia Bourque, qui souhaite que la population prenne le temps de venir découvrir ces femmes inspirantes.

La photographe raconte que lorsqu'elle propose aux femmes de sa communauté de les prendre en photo, elles répondent presque toujours : « Tu veux prendre une photo de moi ? Pourquoi ? » C'est une des raisons qui poussent Patricia Bourque à vouloir prouver aux femmes qu'elles sont pleines de force, de courage et de beauté naturelle. Bref, l'artiste souhaite que ces femmes considèrent leur importance dans la communauté.

L'esthétique noir et blanc choisie par la photographe permet aux visiteurs d'éliminer les détails superflus, pour se concentrer sur les émotions contenues dans les portraits.



La photographe micmaque Patricia Bourque à la galerie de la Guild à Charlottetown. Derrière elle, son exposition « Beyond the Regalia ». (Crédit photo : Pénélope LeBlanc)

Se défouler dans l'art

Patricia Bourque révèle que la photographie est un outil d'expression très important dans sa vie. « C'est une échappatoire à ma colère par rapport à certaines injustices qui perdurent encore aujourd'hui », exprime-t-elle.

L'artiste autochtone est notamment sensible et énervée par la disparition et la maltraitance de jeunes femmes issues des Premières Nations. « Je trouve qu'il a des progrès chez les Canadiens, mais je ne me sens toujours pas complètement en sécurité », avance-t-elle avec fragilité.

Son appareil photo est plus qu'un simple outil de travail : c'est son arme pour promouvoir la réconciliation et la positivité de sa communauté.

Prise entre plusieurs mondes

« Beyond the Regalia » est la deuxième exposition solo de Patricia Bourque. En 2016, l'artiste avait lancé « My Two Worlds », qui mettait en valeur ses origines à la fois mi'kmaq et acadiennes. Patricia Bourque explique qu'elle a été adoptée par une famille acadienne, qui lui a transmis ses valeurs rurales. Cette première exposition était donc un chemin que la photographe a emprunté pour réunir ses deux cultures.

Festivals

Quelle est la recette du succès ?

Alors que certains festivals francophones ont du mal à faire salle comble, d'autres prospèrent. Si la formule miracle n'existe pas, des organisateurs partagent tout de même leurs conseils pour naviguer les eaux changeantes de la consommation culturelle actuelle.



Le concept original du Festival Voyageur fait ses beaux jours depuis maintenant 50 ans. (Courtoisie Festival Voyageur)

Lucas Pilleri (Francopresse)

Vente de billets décevante à la Foire brayonne d'Edmundston, annulation du Festival Shédiac Lobster Rock faute de ventes, disparition du Festival de la Saint-Jean Ottawa, revue à la baisse de la Saint-Jean à Kapuskasing… Certains festivals francophones connaissent de mauvais jours.

Natalie Bernardin, directrice de l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM), pointe du doigt la multiplication de l'offre culturelle. « Le nombre de festivals francophones ou bilingues à Ottawa ou en Acadie est hallucinant. Ça divise l'offre en secteurs, et donc le public. »

Selon elle, cette concurrence aurait eu raison du Festival de la Saint-Jean à Ottawa, « compétitionnant pour les mêmes dollars, les mêmes commanditaires et les mêmes festivaliers que le Festival franco-ontarien qui se tient une semaine plus tôt ».

Viser petit

Dans l'Ouest, où l'offre culturelle en français est moins forte, les festivals semblent couler des jours heureux. Avec 600 participants chaque année, la Fête franco-albertaine, qui a célébré son 30e anniversaire en juillet, fonctionne à plein régime. Situé depuis 2010 sur un site de camping au pied des Rocheuses, l'endroit est idéal pour rassembler la communauté : « Les gens se retrouvent et se rencontrent », résume Josée Thibeault, directrice artistique. La musique y est secondaire, le site offrant une multitude d'activités estivales, entre ateliers, visites ou encore jeux de plein air.

Dans la même veine, le Festival fransaskois a connu son record d'affluence en 2018 avec 750 festivaliers. Un peu moins fréquentée cette année, la rencontre reste un succès pour sa coordonnatrice Marie-France Kenny. « C'est sûr que pendant l'été on va toujours manquer des gens », relativise-t-elle, peu préoccupée. La qualité prime sur la quantité en milieu minoritaire.

Trouver sa singularité

« Il ne faut pas changer le concept à tout bout de champ », lance Josée Thibeault. Les changements brutaux de formule lui semblent risqués. « Il faut commencer petit et bâtir sur le long terme, avoir une identité claire. Un problème est d'essayer de plaire à tout le monde : ça ne marche pas. Il faut faire des festivals de niche », défend-elle.

Natalie Bernardin, elle, recommande de toujours chercher à se renouveler : « Trouver sa singularité, offrir une expérience authentique et unique. » La directrice de l'APCM prend pour exemple le Festival d'été francophone de Vancouver à la programmation riche et variée. Ou bien le Festival franco-ontarien où têtes d'affiche, relève et talents émergents se côtoient sur scène dans la même soirée. « Je ne vais jamais revoir cette même combinaison d'artistes », relève la responsable. Le concept traditionnel d'une scène avec une tête d'affiche unique serait mort. « C'est vieux jeu, ça ne marche plus », ponctue-t-elle.

Le Festival Voyageur, à Winnipeg, est sans doute l'un des meilleurs exemples de concept fort et unique. Depuis 1970, l'évènement hivernal ravive l'esprit des pionniers au Fort Gibraltar, un poste de traite historique reconstitué. La fête attire un public large tout en promouvant la culture et le patrimoine francophones. « Depuis 50 ans, l'idée a toujours été la même : avoir un évènement rassembleur sous un thème francophone, mais avec une ouverture vers les anglophones et une programmation dans les deux langues, explique Darrel Nadeau, directeur général. Si on était 100 % francophone, on aurait des problèmes. »

Le pari est réussi avec pas moins de 95 000 visiteurs chaque saison, en faisant le plus grand évènement francophone de l'Ouest. Sous une demi-douzaine de tentes chauffées, plusieurs scènes musicales voient défiler quelque 400 spectacles et 150 artistes, pour moitié francophones. Traditions et folklore foisonnent en journée, tandis que la musique contemporaine réchauffe les soirées.

Naviguer les nouvelles tendances

Surtout, la consommation culturelle évolue. Les habitudes changent et avec elles des défis émergent pour les organisateurs. « C'est de plus en plus difficile de faire sortir les gens », avance Natalie Bernardin. L'ère de la microconsommation compliquerait la tâche : « Avant, les gens voulaient être dans des masses, se perdre dans l'océan du public. Aujourd'hui, ils veulent une expérience beaucoup plus authentique, terre à terre et accessible. » Pas étonnant, donc, que les plus petits festivals se portent bien. La proximité avec les artistes, la qualité des interactions et les espaces de socialisation deviennent de redoutables atouts.

Autre changement majeur : les festivaliers ne veulent plus débourser autant. « Il y a 20 ans, faire payer un pass 100 ou 200 $ était normal. Aujourd'hui, c'est no way », note la directrice de l'APCM. Désormais, les billets se vendent plutôt à la journée, voire à la soirée, reflétant le gout sélectif du public.

Maitriser les couts

Installations, location des emplacements, équipements, sécurité, cachets… Les festivals engagent de gros frais. Et les subventions gouvernementales ne suivent pas forcément la cadence. Pour pallier les déconvenues, l'entraide s'avère cruciale : « On a la chance d'avoir des partenaires qui nous prêtent des tentes, une scène et du matériel », se réjouit Marie-France Kenny en Saskatchewan. Sans parler des bénévoles mis à contribution.

Les ventes en ligne permettent aussi de mieux planifier les recettes, bannissant les achats de dernière minute sur place, bête noire des organisateurs. La Fête franco-albertaine écoule ainsi la grande majorité de ses billets plusieurs semaines à l'avance. Du côté du Festival Voyageur, les forfaits à accès illimité sont restreints à 1000 exemplaires, les organisateurs privilégiant les rabais sur les achats successifs de billets. « Ça nous protège », confie le directeur.

Enfin, Natalie Bernardin suggère de diversifier ses financements entre le fédéral, le provincial et les commandites. De quoi atténuer les changements brusques de gouvernement…

Calendrier des grands évènements de la francophonie canadienne

Charles-Antoine Côté
et Andréanne Joly (Francopresse)

La vitalité des communautés de la francophonie en situation linguistique minoritaire ne fait pas l'ombre d'un doute, lorsqu'on voit la liste des manifestations francophones dans les provinces et territoires du Canada. Francopresse vous livre un calendrier des festivals et célébrations qui ont lieu d'un océan aux autres, en milieu francophone minoritaire.

Toute l'année

Tournée Québec Cinéma

Aout

Festival acadien de Caraquet
Caraquet, Nouveau-Brunswick, 2 au 15 aout 2019
Évènement phare de l'Acadie visant à promouvoir la culture acadienne

Congrès mondial acadien
Tous les 5 ans, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick, 10 au 24 aout 2019
Congrès rassemblant des Acadiens de partout dans le monde

Rendez-Vous acadien
Petit-Rocher, 11 au 15 aout 2019
Festival communautaire

Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes/Quinzou
Atlantique, 15 aout

Acadie Rock
Moncton, Nouveau-Brunswick, 16 au 23 aout 2019
Festival multidisciplinaire

Franco Festival
Calgary, Alberta, 17 aout 2019
Évènement musical et multiculturel, entrée gratuite

Festival de la curd
Saint-Albert, Ontario, 14 au 18 aout 2019
Chapiteaux et spectacles... et des tonnes de curds.

Septembre

French Fest
Sudbury, Ontario, 24 au 28 septembre 2019
Évènement culturel francophone de Sudbury, avec spectacle de Louis-José Houde en 2019

Journée des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes
Ontario, 25 septembre
Journée célébrant la francophonie ontarienne, reconnue par le gouvernement en 2010

Octobre

Salon du livre de la péninsule acadienne
Shippagan, Nouveau-Brunswick, 10 au 13 octobre 2019
Célébration de la littérature et de l'écriture acadienne

Salon du livre de Dieppe
Dieppe, Nouveau-Brunswick, 24 au 27 octobre 2019
Important salon regroupant des auteurs francophones et acadiens

Novembre

Coup de cœur
7 au 17 novembre
Spectacles musicaux présentés partout au Canada

Festival du Vent
Saint-Jean de Terre-Neuve-et-Labrador, mi-novembre
Festival culturel francophone

Cinéfranco
Toronto, Ontario, 22 au 30 novembre 2019
Festival international du film francophone

Décembre

Salon du livre de Toronto
Toronto, Ontario, 4 au 7 décembre 2019
Programmation scolaire et communautaire

Jour du Souvenir acadien
13 décembre
Commémoration du naufrage de deux navires lors de la déportation des Acadiens.





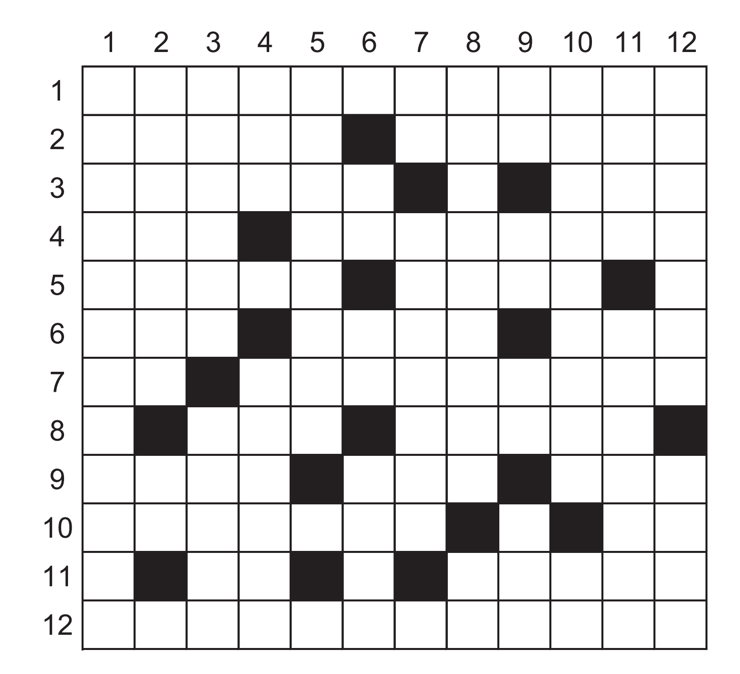




Lors du marché fermier de Yellowknife, le 30 juillet, Brooklyn observe de près le fameux Elon Muskox qui accueille les visiteurs au parc Somba K'e. Côté couleurs, ça se rapproche aussi ! (Crédit photo : Denis Lord)

MOTS CROISÉS

N° 615



HORIZONTALEMENT
1. Combattante.
2. Drogue – Spectateur.
3. Degré d'élévation – Époque.
4. Adverbe de lieu – Tourner autour.
5. Confiserie fondante au chocolat – Disparu.
6. Colère – Bramer – Pronom relatif.
7. Démonstratif – Très petit.
8. Béante – Replace.
9. Grosse mouche – Tôle – Textuellement.
10. Enseigner – La mienne.
11. Pouffé – Mariage.
12. Des Pays-Bas.

VERTICALEMENT
1. Ristourne.
2. Philosophe grec – Douze mois.
3. Blême – Ingurgiter.
4. Déchiffrée – Ne pas dire la vérité.
5. Radiographie.
6. Patrie d'Abraham – Dans – Fromage.
7. Sert à lier – Effrayer.
8. Répandre – Notre-Dame.
9. Avant-midi – Infinitif – Curium – Serpent.
10. Qui concernent la pensée – Ceci.
11. Sirop d'érable épaissi – Derniers.
12. Excitée – Compartiment.

RÉPONSE DU N° 615

B	E	L	L	I	G	E	R	A	N	T	E
O	P	I	U	M	■	T	E	M	O	I	N
I	C	I	■	G	R	A	V	I	T	E	R
N	I	V	E	A	U	■	N	■	E	R	E
F	U	D	G	E	■	P	E	R	I	■	V
I	R	E	■	R	E	E	R	■	Q	U	E
C	E	■	M	I	N	U	S	C	U	L	E
A	■	B	E	E	■	R	E	M	E	T	■
T	A	O	N	■	F	E	R	■	S	I	C
I	N	I	T	I	E	R	■	B	■	M	A
O	■	R	I	■	T	■	N	O	C	E	S
N	E	E	R	L	A	N	D	A	I	S	E

Horoscope

SEMAINE DU 4 AU 10 AOUT 2019

Signes chanceux de la semaine : Capricorne, Verseau et Poissons

BÉLIER (21 mars - 20 avril)
Il faut du temps pour réaliser ses rêves; Rome ne s'est pas bâtie en un jour ! Un peu de patience sera nécessaire pour développer vos projets, vos ambitions et atteindre vos objectifs. Il faut parfois tout détruire pour mieux reconstruire.



TAUREAU (21 avril - 20 mai)
Au travail ou ailleurs, vous devrez aiguiser votre patience pour enfin arriver à conclure une entente. Vous ne pouvez éternellement vous obstiner avec certaines personnes. Vous aurez également gain de cause si vous avez une affaire à régler avec la justice.



GÉMEAUX (21 mai - 21 juin)
Si vous avez le moindre problème de santé, votre médecin devrait enfin trouver le traitement qui vous conviendra. Au travail, vous pouvez vous attendre à une belle promotion. Votre amoureux·euse aura quelques mots d'amour à vous offrir.



CANCER (22 juin - 23 juillet)
Vous accomplirez un brillant exploit dont vous serez particulièrement fier. Vous pourriez même sauver quelqu'un, ne serait-ce qu'en l'écoutant, et vous aurez droit à toute sa gratitude, à votre plus grand bonheur. On pourrait aussi abuser de votre générosité.



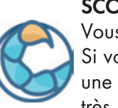
LION (24 juillet - 23 aout)
Il est important de prendre du temps pour sa famille. Vos enfants ou vos parents auront besoin de vous. Vous n'hésiterez pas à leur accorder tout votre temps et à vous dévouer pour eux. L'amour se vivra pleinement dans le confort de votre foyer.



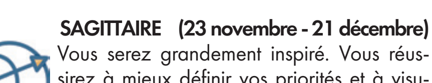
VIERGE (24 aout - 23 septembre)
Vous pourriez décider de reprendre le chemin des études ou de suivre une courte formation très enrichissante. Même si le temps devient une denrée rare et que les efforts sont considérables, vous en récolterez les fruits assez rapidement.



BALANCE (24 septembre - 23 octobre)
Au travail, vous ferez surement quelques heures supplémentaires qui vous seront généreusement payées. Ces efforts vous vaudront une promotion ainsi que les bonnes grâces de la direction. En amour, l'échange affectif sera des plus agréables.



SCORPION (24 octobre - 22 novembre)
Vous êtes à l'aube d'un nouveau départ. Si vous cherchez un emploi, vous trouverez une carrière prometteuse. Le salaire sera très alléchant et vous parviendrez enfin à vous faire des réserves. Du moins, vous serez heureux de vous desserrer la ceinture.



SAGITTAIRE (23 novembre - 21 décembre)
Vous serez grandement inspiré. Vous réussirez à mieux définir vos priorités et à visualiser votre avenir. Vous aurez une soudaine illumination concernant une nouvelle voie à suivre. Voyageur dans l'âme, vous aurez l'opportunité d'explorer une nouvelle culture.



CAPRICORNE (22 décembre - 20 janvier)
Vous serez l'heureux·euse organisateur·trice d'un évènement qui rassemblera beaucoup de monde. Il vous suffit de peu de mots pour établir une harmonie parfaite parmi les gens qui vous entourent. En amour, des changements s'imposent pour se rapprocher.



VERSEAU (21 janvier - 18 février)
Vous bénéficierez d'une promotion après le départ d'un·e collègue. Un nouveau régime de vie vous permettra d'accomplir de grands exploits, à votre plus grand étonnement. Des amis vous inviteront à partir en voyage ou à faire une courte escapade pour vous ressourcer.




POISSONS (19 février - 20 mars)
Vous serez attiré par une aventure à l'étranger et voudrez peut-être même vous établir dans un autre pays. Vous enlignerez les projets les uns après les autres. Même si vous êtes timide et réservé·e, vous aurez l'audace d'aller au bout de vos idées et d'atteindre vos objectifs.